

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 0115517 700

Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**CONSEIL EXECUTIF**

Treizième Session ordinaire

24 - 28 juin 2008

Sharm El-Sheikh (EGYPTE)

Ex.CL/450 (XIII)

**RAPPORT SUR L'ELECTION DE QUATRE (4) MEMBRES  
DU COMITE AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS  
ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT**

## **RAPPORT SUR L'ELECTION DE QUATRE (4) MEMBRES DU COMITE AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT**

### **I. INTRODUCTION**

1. Le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (Le Comité) a été créé au sein de l'Union africaine, conformément à l'article 32 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (La Charte).

2. Le Comité a pour principal mandat de promouvoir et de protéger les droits et le bien-être de l'enfant.

### **II. COMPOSITION**

3. Le Comité est composé de onze (11) membres qui siègent à titre personnel.

4. Conformément à l'article 33 (3) de la Charte, le Comité ne peut comprendre plus d'un (1) ressortissant du même Etat.

### **III. MANDAT**

5. Conformément à l'Article 37 de la Charte, les Membres du Comité sont élus pour un mandat de cinq (5) ans et ne peuvent pas être réélus.

6. La présente session du Conseil est appelée à élire quatre (4) nouveaux Membres pour remplacer les membres qui avaient été élus pour une période cinq (5) ans par la troisième session ordinaire du Conseil exécutif tenue à Maputo (Mozambique) en juillet 2003 et dont le mandat doit expirer en juillet 2008.

1. Prof. Peter Onyekwere Ebigbo (Nigeria)
2. Dr Assefa Bequele (Ethiopie)
3. M. Jean Baptiste Zoungrana (Burkina Faso)
4. M<sup>lle</sup> Nakpa Polo (Togo)

Ces membres ne sont pas rééligibles.

### **IV. CONDITIONS REQUISES POUR LA NOMINATION**

7. Ces conditions sont définies aux articles 33 et 35 de la Charte, qui stipulent que les membres du Comité :

- a) « doivent avoir les plus hautes qualités de moralité, d'intégrité, d'impartialité et de compétence pour toutes les questions concernant les droits et le bien-être de l'enfant » ;
- b) « doivent être ressortissants de l'un des Etats parties à la Charte ».

## V. MEMBRES ACTUELS DU COMITE

8. Les membres actuels du Comité sont les suivants :

N°	Nom	Pays	Mandat
1	Prof. Peter Onyekwere Ebigbo	Nigeria	5 ans à compter de juillet 2003
2.	Dr. Assefa Bequele	Ethiopie	5 ans à compter de juillet 2003
3.	M. Jean Baptiste Zoungrana	Burkina Faso	5 ans à compter de juillet 2003
4.	Mlle. Nakpa Polo	Togo	5 ans à compter de juillet 2003
5.	Mme Seynabou Ndiaye Diakhate	Sénégal	5 ans à compter de juillet 2005
6.	Mme Koffi Appoh Marie-Chantal	Côte d'Ivoire	5 ans à compter de juillet 2005
7.	Mme Martha Koome	Kenya	5 ans à compter de juillet 2005
8.	Mme Mamosebi T. Pholo	Lesotho	5 ans à compter de juillet 2005
9.	Mme Boipelo Lucia Seithano	Botswana	5 ans à compter de juillet 2005
10.	M. Moussa Sissoko	Mali	5 ans à compter de juillet 2005
11.	Mme Dawlat Ibrahim HASSAN	Egypte	5 ans à compter de janvier 2006

## VI. PROCESSUS

9. Il convient de rappeler que la Commission, par sa Note verbale N° BC/OLC/24.9/48.08/Vol. VIII a informé les Etats membres que le mandat de quatre (4) membres du Comité expirera en juillet 2008 et que par conséquent, il y a lieu de les remplacer. En outre, la Commission a invité les Etats parties à la Charte à soumettre leurs candidatures pour l'élection qui se déroulera au cours de la treizième session du Conseil exécutif prévue à Sharm El-Sheikh (Egypte) en juin 2008.

10. En réponse, la Commission a reçu cinq (5) candidatures concernant les quatre (4) sièges vacants.

## VII. ELECTIONS

11. Conformément à l'Article 34 de la Charte et à l'article 5 (1) (f) du Règlement intérieur du Conseil exécutif, par lesquels la Conférence a délégué ses pouvoirs d'élection, le Conseil exécutif élira en janvier 2008 les membres du Comité, qui seront nommés par la Conférence. Actuellement, compte tenu de l'expiration du mandat de quatre membres du Comité, les cinq (5) régions sont

représentées comme suit : Est (1), Centre (néant), Nord (1), Sud (2) et Ouest (3). Cela signifie que théoriquement l'élection prévue à Sharm El-Sheikh doit autant que faire se peut tenir compte de la représentation géographique actuelle même si malheureusement il n'y a pas de candidats de l'Afrique centrale.

## VII. CANDIDATURES SOUMISES

12. La Commission a reçu les cinq (5) candidatures suivantes pour les quatre (4) postes vacants, pour un mandat de cinq (5) ans.

N°	Nom	Région	Pays
1.	Mme Sakinah Ibrahim AMER	Nord	Libye
2.	M. Souleymane ISSOUFOU	Ouest	Niger
3.	Mme Agnès KABORE	Ouest	Burkina Faso
4.	M. Andrianirainy RASAMOELY	Est	Madagascar
5.	Mme Maryam UWAIIS	Ouest	Nigeria
	M. Cyprien Adébayo YANCLO	Ouest	Bénin

ANNEXES : Liste des candidats et Curriculum Vitae.

**CANDIDATURES POUR ETRE MEMBRE  
DU COMITE AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS  
ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT**

<b>N°</b>	<b>Nom</b>	<b>Région</b>	<b>Pays</b>
1.	Mme Sakinah Ibrahim AMER	Nord	Libye
2.	M. Souleymane ISSOUFOU	Ouest	Niger
3.	Mme Agnès KABORE	Ouest	Burkina Faso
4.	M. Andrianirainy RASAMOELY	Est	Madagascar
5.	Mme Maryam UWAIS	Ouest	Nigeria
	M. Cyprien Adébayo YANCLO	Ouest	Bénin

**CURRICULUM VITAE DES CANDIDATS**

2008

# Rapport sur l'Election de Quatre (4) Membres du Comite Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-Etre de l'Enfant

Union Africaine

Union Africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3134>

*Downloaded from African Union Common Repository*